

## SUR LA FORMATION DES TERRAINS SUR LESQUELS REPOSENT TAILLECAVAT ET DURAS .

Sur toute l'étendue midi de la commune de Duras, il y a 30 millions d'années, s'étalait une plage garnie d'ostréas géantes (huitres) où plus modestes et quantités d'autres êtres vivants dont on retrouve les restes fossilisés, (voir musée du château de Duras).

Par contre sur le terrain occupé ce jour par Taillecatvat s'étalaient les eaux de l'estuaire d'un vaste fleuve dans lequel vivaient, des poulpes géantes, des requins nommés « cacarodons » de vingt mètres de long avec des dents imposantes découvertes par nous .

En ces temps lointains la plaque tectonique africaine passa sous la plaque européenne fit, dans un bruit épouvantable, naître les Pyrénées, le Massif central, effaçant l'estuaire du fleuve sus-cité, rejetant les eaux ailleurs, créant les coteaux de Duras et ceux sur l'un desquels se trouve notre Taillecatvat, faisant de notre Drot une limite géologique.

C'est pourquoi les maisons de nos Taillecatvat, Lévignac, Monteton et tant d'autres, sont bâties de moellons de pierres truffines qui ne sont autres que du sable très fin fortement compressé par les puissantes glaciations successives produites durant des millénaires . Par contre les terrains du duraquois offrent des calcaires de Castillon, des silex, des roches très dures formées de résidus marins, de fossiles. Voyez, simple comme un bonjour !!

TAILLECAVAT  
PAROÏSSE puis COMMUNE du CANTON DE MONSÉGUR  
33, GIRONDE.

ON LIT SUCCESSIVEMENT

En l'an 1081 TAÏTAVAT  
En l'an 1087 TAÏLLACAU VAT  
En l'an 1126 TALACAVAT  
En l'an 1127 TALÍACAVAT  
En l'an 1253 TAÏLETLECALE  
En l'an 1274 TALHACAVAT  
En l'an 1627 TAILLECABAT  
Ce jour 2000 TAILLECAVAT

Dans la langue occitane parlée autrefois le V se disait B.

Dans le GASCON LANGUEDOCIEN publié à  
Marseille en 1977, chez Laffitte-reprints, nous apprenons :  
En occitan TAILLE (français) devient TAÏA ou TALHA.

D'APRES LE CÉLÈBRE DOCTEUR ROUHET

L'étymologie de Taillecat vient TALLÍA (territoire qui en occitan donne TERRAÏRE ) et de CAVÉA qui en occitan donne DEBA . Notre docteur continue TAILLE EN BAS sorte de cri de ralliement que poussait le seigneur pour rassembler ses hommes.

LOU TAÏ eï CABA ! cri de joie poussé par les constructeurs de la forteresse que fut le château qui rejeta les normands en 888 .  
Etymologie plus rationnelle.

3

Vers l'an 730 les arabes pénètrent par chez nous, ravagent notre région, mais sont arrêtés à Poitiers par Charles Martel.

Charlemagne, guerrier dominateur, aurait eu un palais près de l'embouchure du Drot, au lieu dit Casseuil, mais ne s'occupa guère de la région recouverte de vastes forêts. En 840 les normands remontent les vallées fluviabiles, Garonne, Dordogne, Drot, (comme cela s'écrivait), pillent, violent, tuent. Des êtres humains se cachent dans les forêts dites de l'AGENOÏS couvrant les terroirs sis entre Garonne et Drot. De cette dernière, et vers Ste Foy et Dordogne, s'étale, exubérante, la vaste forêt du GUARD, et oui ! Non, je n'invente rien. D'autres ont écrit ces faits que je vous offre.

Ces êtres, que ces vastes forêts protègent, se rencontrent, ont des chefs valeureux qui décident de chasser ces vils normands et, du moins je le suppose, choisirent de construire un repaire très fort sur le plat d'un haut plateau à vision merveilleuse sur toute la vallée du Drot. Quel coup, d'œil (5 kms entre ce lieu et Durøs). Gens vaillants s'il en fut, ils agressèrent cette rude roche pour creuser de profonds fossés très larges dont on peut encore apercevoir les restes. Grâce à ces pierres arrachées jaillit une forteresse vers l'an 860 et de hautes murailles encerclant un futur lot de maisons et, par bout, une primitive église.

Lorsque le front de taille, appelé TAI dans l'occitan d'alors, toucha à sa fin, la joie explosa certainement, c'est du moins ce que l'on peut imaginer et de s'écrier « lou TAI eï CABA ! ( la taille est finie ! » D'ailleurs ne le trouve-t-on pas écrit en 1087.

TALLA, CAUVAT, en 1126 TALA, CAVAT, l'année suivante TALIA, CAVAT en 1274 TAL, ACAVAT, parfois en TAILLE, CABAT ainsi que d'autres variantes dues à la mauvaise écriture des scribes.

TAILLECAVAT fut donc la première bourgade forte de la région. Les normands l'agressèrent en l'an 888 mais les agressés les chassèrent les faisant fuir.

EUDES comte de Paris puis roi de France de l'an 888 à 898, passant par Périgeux offrit à l'église de Taillecavat deux cloches pour les féliciter d'avoir chasser ces criminels. Hélas une fut fondue par les réolais en 1793.

Taillecavat était donc née avant DURAS (1137) et surtout Monségur au 13<sup>ème</sup> siècle.

Bien avant, un évènement important se produisit faisant se reconstruire le Monastère réolais des Squires sous l'invocation de Saint Pierre, Prince des apôtres, sous le nom de Régula qui donne en occitan Réoula et en français Réole.

Ce lieu dépendait de la puissante abbaye de Fleury ou était reconnu l'autorité de son abbé Abbon (Fleury ou Saint Benoît sur Loire). Ce brave abbé, venant chez nous, ; faillit se noyer en traversant le Drot. Ces abbés du Monastère Saint Pierre de la Réole feront le fruit de leur intelligence régner sur notre région bien avant l'an mille.

A l'époque des croisades Auger qui administrait le prieuré de la Réole, prêta de l'argent à certains seigneurs partant pour la Palestine sous garanties que terres moulins et dîmes seraient acquisent au monastère si ces chevalier ne revenaient pas.

Ainsi en 1087 Bertrand de Tallacavat, désireux de se croiser vend 600 sous bordelais le quart de l'église de Saint Eyrard au monastère de La Réole alors que la ville de Saint Eyrard au bas de Duras qui comptait trois cents maisons était déjà liée à nos bénédictins.

En 1126, On lit, au sujet de Bertrand de Talacavat à l'occasion du donation faite par Amanieu de Pezac, également une reconnaissance d'un Bertrand de Guria, chevalier, pour les terres qu'il possède dans la paroisse de Talhacavat.

En 1127, Gualtérius de Taliacavat paraît comme témoin dans la donation de l'église de Mongauzy ayant été moine de l'abbaye de La Réole, témoin en 1090 pour la réédification de l'église de Landerron et avant et encore 1083 de la donation de l'église des Lèves. (vers Dordogne).

En 1175-1178 Le senheret de Talacavat, « senheret » égale petit seigneur, intervient à l'occasion d'une donation à ST. PIERRE de La Réole .

1253- Hommage d'Hernaldus de Miraimunde (Miramont en Bazadais) fécit hommagium domine Régis de feūdis que tenet de domine rége de Taile thavale salvejure cujuslibet ( dans une confirmation il est question de Arnaldi de Miraimunda.

1273, Taillecavat est mentionné dans un hommage au roi.

1274, 19 mars, Reconnaissance et hommage-lige d'Arnaud de Marmande chevalier, pour le château de Talhacavat , Le 20 mars, reconnaissance de Bernard de Lagupie pour ses biens dans la paroisse de Talhacavat .

Qu ' était riche cette abbaye St Pierre de La Réole dominant toute la région !!

Mais les dominants changent.

1287 12 janvier LE ROI D'ANGLETERRE, ÉDOUARD 1<sup>er</sup> récompense Arnault de Marmande, chevalier, seigneur de Taille-Cave du dévouement qu'il a montré en lui aidant a payer

diverses sommes promises au Roi d'Aragon par le don de tous les droits que le dit Edouard possède sur les terres qui avaient appartenues à Vital du Mas situées dans la paroisse de St Martin d'Arus au diocèse de Bazas, lesquelles avaient été irrégulièrement achetées à ce Vital par Arnaud de Marmande, chevalier, père du dit Arnaud.

Le castrum de Taillecavat avait été acquis, pour le roi, par le Sénéchal de Trubleville en 1238. Dans le premier quart du 13 ième siècle il appartenait à Arnaud de Marmande qui reconnut le tenir d'Edouard premier le 12 janvier 1289. Cette année là il est encore question de récompenser Arnaud de Marmande du « castrum » de Tahla-cavat puis il est convoqué à Londres pour le premier septembre de l'an 1294 avec un bon nombre de chevaliers de Guyenne, requis et armés pour une guerre contre l'Ecosse.

En Août « Le senher de Taille-cuaq » se trouve compris parmi les présents à l'église Morlaas et figurant sur les rôles de l'armée rassemblée par Gaston de Foix. (suit une forte incorrection non publiable).

1407, « le seigneur de Talhacavat » mentionné dans la trêve accordée par le Sénéchal de Guyenne, Gaillard de Durfort, seigneur de Duras et de Blanquefort aux seigneurs du Bordelais et du Bazadais qui tiennent le parti du seigneur d'Albret.

DÍSPUTE – On lit dans l'Esclapot la sentence arbitrale entre la commune de Monségur et le seigneur de Taillecavat, Arnaud de Marmande, à la suite de contestations relatives aux limites des

Taillecavat- Monsépur .

Avant d'aller plus loin il faut que je vous conte l'aventure qui arriva aux bourgeois de Monsépur St Ferme et Taillecavat. Un décret célèbre émanant du roi Charles VIII flanquait des impôts dans des lieux où on en avait ignoré l'existence depuis toujours. Idée géniale. Nos bourgeois des trois juridictions. s'unirent et créèrent un syndicat sous la raison sociale : Ville de Monsépur, Juridictions et contribuables. Ces tailles étaient réelles et grèvaient, non les personnes, mais les biens. Les édiles établirent donc intelligemment un rôle de tailles commun aux trois juridictions ce qui fit payer les pauvres plus cher que les riches. Pendant plusieurs années on s'en tint aux termes du syndicat. Mais certains membres de ce syndicat s'aperçurent, un beau matin, que les principaux bénéficiaires de l'union étaient bel et bien les bourgeois de Monsépur et voilà un procès qui va durer un siècle. 1524 nos bourgeois de St Ferme et Taillecavat. demandent la désunion. Oui, nos monségurais avaient eu l'habileté de glisser parmi les dépenses générales du syndicat, la garde, l'entretien et réparations des murailles de la cité, mais les Monségurais obtinrent du présidial de Bazas une sentence, rendue 31 octobre 1534 contre ceux de St Ferme et Taillecavat.

20 ans après, 1554, Le syndicat fut attaqué en désunion auprès de la cour des « aydes » de Périgueux mais furent déboutés. Ceux de Taillecavat furent condamnés à payer la cotisation faite par le rayon de Monsépur et l'arrêt prévoyait l'emprisonnement des consuls et la vente de leurs biens jusqu'à concurrence des sommes dues.

Vingt ans après, encore. Les consuls de Taillecavat s'estiment volés mais perdent à nouveau. Les Juridictions et contribuables attaquent à nouveau mais leurs représentants sont jetés en prison. Cette lutte aurait pu durer longtemps si le diable ne s'en était intéressé. Il jeta un terrible peste, dite la sуетte, qui en rien de temps fit disparaître plus de trois milles chrétiens en basse vallée du Drot. (Voir « St Ferme en Bazadais » par le chanoine Marboutin).

Les GUERRES de RELIGIONS vont s'entremeler dans l'affaire ce qui fit les gens de la religion prétendue réformée de pénétrer dans les églises et y voler les objets de valeur, disaient-ils, pour organiser un parti et former une armée. Le St. Vincent à Lévignac et St Ferréol en Monteton furent rasés. En l'actuel canton de Duras sur quinze églises il n'en resta que trois debout. On se demande pourquoi ? A Taillecavat ils brisèrent tout et emportèrent tous les objets de valeur dont cette église était riche. Ils agressèrent tous les bourgeois catholiques. Ils fonçèrent chez le sieur Béraud, pillèrent toute la maison et le laissèrent nu comme un ver. Ce dernier apeuré et fou de rage porta une vigoureuse plainte devant le parlement de Bordeaux qui rendit le verdict suivant : - Arrest du 8 Janvier 1562. Jugement des gens qui ont pillé à Tailhecavat, surtout l'église et la maison de Béraud. Le parlement a condamné comme suit : tête tranchée, corps mis en quartiers par l'exécuteur des hautes justices, corps pendu aux fourches caudines de Tailhecavat « seront exécutés par figure et condamnés à 25 livres d'amende et à restituer tout ce qu'ils ont pris à l'église et chez le sieur Béraud ». Les coupables dessinés sur parchemins étaient considérés morts après déchirure du dessin.

9

Un peu plus tard le roi Louis XIII venant de Ste Foy passa, pour éviter les seigneurs de Duras, têtus protestants, par le bois Bourru en Ste Colombe pour rejoindre Monséguer où il rencontra les notables exigeant que des hommes de chaque paroisse soient dirigés vers Ste Foy, Tonneins, Clairac et autres pour la démolition de leurs murailles de défense. Voilà donc des pauvres hommes de Taillecat partis à l'aventure laissant les leurs dans la famine.

QUELQUES NOTES – Taillecat fait partie des villes bourgs et paroisses contribuables à « l'entretènement » (entretien) de la garnison de Monséguer – décret de Bergerac, d'Henry, roi de Navarre- 1580.

1602 – 13 septembre- De tous temps et « ancienneté » la juridiction de Taillecat reste contribuable de la ville de Monséguer.

1609 – 24 mars – Demande de Jean, et Ruben Bérault, frères, escuyers, sieurs de la Serpan en Lévigac, à l'occasion d'un procès devant la cour des aydes à l'encontre de Frédéric de Foix, seigneur de Gurson, comte du Fleix et autres places, seigneur de Lévigac ; Il est besoin et nécessaire aux suppliants d'avoir un extrait des fois et hommages rendus au défunt, haut et puissant seigneur, fils et frère de Roi et hommages de France, duc de Guyenne, et de Xaintonge, seigneur de la Rochelle en l'année 1470 à cause de la baronnie de Taillecat et seigneurie de Lévigac.

1615- M. de Melville est seigneur de Taillecat, commandant une compagnie donné par le Maréchal de Roquelaure, gouverneur de Guyenne.

1633. LES PLUS ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX DE TAILLECAT DATENT DE CETTE ÉPOQUE.

En 1568 le château de Taillecavat appartenant alors à M. de Merville, grand sénéchal de Guyenne, est pris par le célèbre Monluc parce que « situé » sur un grand plateau et le gênait dans ses mouvements (?). Après avoir fait la veille un carnage à Monségur ou 700 protestants furent assassinés, il se reposa deux jours à Taillecavat d'où il se dirigea vers Duras pour se saisir de Jeanne d'Albret, mère du futur Henry IV, qui dirigeait du château de cette ville les mouvements des troupes protestantes. Il pénétra en ce lieu épouvanté, viola, pilla, mais reprit la poursuite de Jeanne d'Albret qui avait disparue, abritée dans le château de Feugarolle.

Le 18 mai 1580, le trublion M. de Meslon, capitaine huguenot, s'empare de Monségur, de là, sur les ordres de Turenne (pas le grand) et Symphorien de Durfort, seigneur de Duras, vont ravager les terres d'alentours. Nous savons que Duras était un franc pillard pour ses intérêts. Six ans après, sous la poussée du Maréchal de Matignon et du duc de Mayenne M. de Meslon fuyait de Monségur.

En 1610 assassinat d'Henry IV et, en 1616, le Maréchal de Roquelaure jeta dans Taillecavat une compagnie royale sous les commandement de M. de Melville, seigneur du lieu, afin d'en chasser les protestants et décida de se séparer du syndicat qui contre vents et marées existait toujours. D'autres procès tetentissants eurent lieu à Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Monségur se demande enfin par quels moyens ses gens parviendront à faire payer une partie des frais des procès et les cotisations de la juridiction de Taillecavat gens plus têtus que des mulets d'Auvergne.

### **L'accapareur seigneur de Taillecavat**

Ordre de Malte --Commanderie issue des frères de l'Hospital de Saint – Jean de Jérusalem. Après bien des agressions et à la suite des incursions ottomanes Charles Quint cède Malte aux chevaliers de Rhodes. Acquéreurs de terre des chevaliers issus de cet ordre créent aux environs de 1510 à Castelnaud (sur Gupie) une importante commanderie ayant pour bénéfice les dîmes et autres charges féodales. C'est alors que le Marquis de Melville, seigneur de Taillecavat va agresser cette commanderie et sous diverses formes plus ou moins honnêtes (même agressions armées) va usurper les droits et autres revenus de la dite commanderie. Mais entre 1618 et 1650 un chevalier de l'Ordre réussit à reprendre des droits usurpés à la commanderie La seigneurie de Taillecavat et Castelnaud étant passé à la fille du Marquis de Melville, épouse de Monsieur de Monsalès devenu par la suite duc d'Uzes et autres lieux. Son épouse fait opposition d'un arrêt de 1647 en faisant valoir qu'il avait été rendu contre le comte de Caylus, tuteurs des enfants mineurs de M. de Melville (?) conséquence il ne lui est pas applicable puisque. elle est en puissance de mari C'est alors qu'à la mort du chevalier Arrarac les usurpations reprennent de plus belle. Effets et dépouille du dit feu Arrarac ont été pillés et en particulier les grains qui est cause que les terres demeurent à semer. Le Marquis de Monsalès s'est saisi de la commanderie et les Hospitaliers ne tirent plus un écu de leur rétablissement

### LA TERRIBLE PESTE QUI ANÉANTIT TAILLECAVAT.

L'étonnant est que les documents que nous possédons sur cette période sont muets. Nous ne pouvons utiliser et citer que les découvertes dans d'excellents ouvrages d'érudits en la matière. Ainsi, d'après la « Chronique bourdelaise » de deLurbe, la peste aurait frappé Bordeaux et sa région En 1515, 1632...44 ...55...85 ..99, 1693, « 1630 et 1631 » pour ce qui concerne Taillecevat » à l'en croire, il aurait été recensé en notre région 15 000 décès en 1544 et 14000 en 1685 La famine frappa durement notre région et Taillecevat connu la disette en 1689 et 1729 . Après une accalmie au cours de l'été, les pluies torrentielles du printemps ramenèrent le manque de subsistances C'est en l'année 1631 que la basse vallée du Drot aurait compté 3.000 morts. Je le répète, à Taillecevat sur 60 naissances dans l'année il ne se sauva que deux filles. Monséguir aurait souffert cruellement, Dieulivol, Ste Colombe de Duras, et oui, St Vivien et tant d'autres du canton de Monséguir. Les propagateurs de ce fléau furent les vagabonds, les commerçants les soldats . « Partout les soldats partout la peste ! » assurait le dicton.

Ces terres vidées de substance humaine inquiétaient quelques notables passés entre les mailles du filet : Qu'allons-nous devenir ? Selon l'accoutumée des appels furent lancés dans les régions voisines peu touchées par ces fléaux . Cela ne se fit pas brutalement, Nos migrants se présentaient au compte goutte. Ils s'installèrent dans les villages sans vie parlant un vulgaire français issu de la langue d'Oïl. Ils se heurtèrent à la langued'oc (Occitan) seul langage utilisé par les rescapés de ce génocide naturel, GAVACHE était le nom de ces migrants qui n'avaient pour vivre que mains et bras pour travailler .

Fin du 18 ième siècle l'on compte 1000'individus en Taillecevat.

Le repeuplement de la basse vallée du Drot donnera la fameuse Gavacherie de Monségur. Ces migrants venaient de Saintonge, de l'angoumois, mais SURTOUT des marais poitevins d'où LES GENS DE MAROT ( marais - marot ) qui donne les marotins, maraichins, les femmes devenant les marotes. Un village de la commune porte l'appellation « Aux gens de Marot ». Une de mes voisines n'était connue que sous le nom de La Marote »

Ce parler mélange, d'oc (occitan) et oïl (français approximatif) était très amusant à écouter. Figurez-vous que dans un temps reculé ces bonnes gens décidèrent de faire un banquet sous la halle de Monségur. Cela mit du temps, l'on désespéra, quand: ENFIN l'ABENAOÛJU QUE GRAND BANQUET, DE MONSEGU !! ( enfin nous l'avons eu ce grand banquet de Monségur !!)

Il existait une étude sur une coutume combien naturelle qu'un chercheur publia dans un ouvrage prêté et non rendu (bien sûr) portant le titre « le maraichinage »

C'est une coutume de chez nous disait la vieille Martoune qui autorise filles et garçons de vivre librement leur jeunesse. Ils se rencontrent aux frèries ou à des jours de foire d'alentours. Ils commencent à se sourire, rien de se voir sourire et main dans la main tout en faisant briller leurs yeux. Puis ils vont innocemment derrière des haies vives. Le premier consul et seigneur chantaient ensemble la même chanson : Allez jeunes et bonnes gens faites nous des enfants pour la prospérité et la richesse de notre terroir. Alors filles et garçons faisaient donc à la volonté du bon Dieu.

Les Saintongeois bonigeans, (bonne gens)

Y mangean point d'anguilles

Y mangean des serpents bonigeans,

Rotis sur la grille, (le gril).

En 1775 L'Intendant de Guyenne à Bordeaux voyant son train de vie augmenter sans cesse, donna mission aux quatre généraux placés sous ses ordres de prélever des impôts nouveaux. Celui de Castelmoron d'Albret eut l'idée « géniale » d'émettre une taxe spéciale sur le cheptel vif ( espèce chevaline, bovine, asine porcine et caprine. Les avertissements envoyés par ses soins dans les différentes paroisses de sa juridiction y furent très, mais très mal accueillis par nos contribuables.

Ceux-ci se concertèrent bruyamment le jour de la grande foire de la St Michel en la ville Monséguir où le bruit fut répandu et décidèrent une démonstration de puissance pour le 1er octobre à Castelmoron. Parmi, pas mal de pauvres paysans de Taillecavat, Ce matin là, vers les huit heures 600 paysans, armés de fourches, faux, de haches et pioches arrivèrent dans les rues de la petite ville, vociférant des cris de mort et de haine contre le dit Sénéchal. Ce dernier épouvanté, terrorisé, s'enfuit par le chemin des douves suivi de ses serviteurs et gens d'arme. La porte de la sénéchaussée fut brisée d'un coup de pioche. Nos manifestants pénétrèrent en ces lieux et s'emparèrent des livres comptables, des rôles et autres imprimés du service des finances, ayant allumé un feu sur la place publique, ils brûlèrent tout leur butin ainsi que leurs feuilles d'avertissement à la grande surprise des habitants de la petite ville qui n'avaient jamais vu pareille révolte. L'immeuble ayant trop souffert du fait des émeutiers fut restauré l'année suivante, 1776.

( Extrait de l'ouvrage de Messieurs Lanoire et Garineau Historiens réolais.)

## LES SEIGNEURS DE TAILLECAVAT.

Au moyen âge apparait un Arnaud de Marmande tantôt français tantôt anglais pendant la guerre de cent ans.

Sans nom hélas traîne un senher (seigneur), puis senheret (petit seigneur).

En 1550 Fronton de Bérault avocat au parlement de Bordeaux et seigneur de Taillecat, St Géraud des Bois et Caubon.

Mr de Melville, grand sénéchal de Guyenne est propriétaire du château.

1600 – Les frères Ruben de Lévigac revendent Taillecat. Ils vivaient dans la maison noble de la Serpan.

1615 M. de Melville est toujours seigneur de Taillecat.

1652 – Alexandre Galliot, Chevalier et Marquis de Monsalès, et bien d'autres places, fait baptiser son fils qu'il eut avec dame Rose Descars et de Montel, comtesse de Castelnau, de Taillecat et de Caubon.

1675 la baronnie de Taillecat dépend du comté de Grussol en Bazadais. Rose Descars, fille de M. de Melville.

Le Marquis de Monsalès est tenancier du moulin et île de Varie sur le Drot.

1681- Janvier: Aveux et dénombrement de « très haute, puissante dame Rose de Descars veuve du très haut et très puissant seigneur Messire Alexandre Galois de Crussol de Monsalès, pour le comté de Grusol sur Gupie en Bazadois, du dit comté de Castelnau (sur Gupie), Taillecat et Caubon, plus St Géraud des bois.

1697 Hommage rendu à notre sire LOUIS XIV par Emmanuel de Grussol, seigneur Marquis de Monsalès pour la seigneurie de Taillecat.

Seigneurs de Taillecat -1701

Dénombrement des biens d'Emanuel de Crussol, d'Usès, seigneur Marquis de Monsalès, Balaguièr, Ambeirac, La Capelle, St Georges, la Brosse, Coulanges et autres places et de la place, et seigneurie de Taillecat, sise et situé dans le duché de Guyenne, mouvant en plein fief, foy et hommage à sa majesté laquelle terre lui est échue par droit successif de feuè très haute et très puissante dame Rose Descars de Montal, Marquise de Monsalès, sa très honorée mère et dont il a rendu hommage le 20 Août 1697.

1711 – Baptême de Louis, Alexandre, François, fils de Thomas, Marquis Descars et de Marie Madeleine Grussol de Monsalès.

1735 – Dans le château seigneurial de Taillecat en Bazadois, Jean Testard reconnaît tenir en fief de haut et puissant seigneur Louis Alexandre de Grussol, habitant dans son château de Monsallès en Rouergue.

Titres du seigneur de Taillecat 1740 : Charles Emanuel de Grussol, St Sulpice, Monsallès, Duc d'Usès, premier PAIR de France (Je passe sur le nombre de paroisses dont il était seigneur) pami, toutefois Taillecat, Caubon et Castelneau, propriétaire incommutable du domaine que le roi avait dans sa ville de Viguerie d'Uzes, Gouverneur des provinces de Saintonge et angoumois. Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Habitant normalement dans son hôtel à Paris, rue de Montmartre, paroisse Saint Eustache.

1768 .janvier. Simon Mirey, écuyer est seigneur de Taillecat Caubon et Castelneau ayant acquis le château de Taillecat d'Emanuel de Grussol duc d'Uzès-

1770 24 septembre – Hommage de Louis Philogone Belard, Maréchal, Marquis de Puisseux et de Sillery MINISTRE D'ETAT, Chevalier des ordres du Roy, Maréchal des armées Lieutenant général du roi en Languedoc..... à notre sire Louis XV pour raison de la terre et seigneurie de Taillecat et de St Géraud

1786 – Dans le contra d'affirme de la seigneurie de Caubon. Il est question de la Mareschalle d'Etré dans ses terres de Castelnau, Caubon et Taillecat.

1789 – Les héritiers de la maréchale d'Etré jouissent encore noblement de près de 200 journaux alors que la contenance de cette paroisse est toujours de 2271 journaux. Mais voila que la révolution de 1789 éclate et ces bonnes gens vont disparaître comme un brouillard de printemps. Vont régner les riches bourgeois de Taillecat.

Nous savons que nous sommes au siècle des lumières et de l'émancipation intellectuelles et sociables, l'on brise certaines coutume anciennes l'on veut jouir de liberté dans cette société qui sourd En 1760 ne voila-t-il pas que le subdélégué de Marmande correspond avec M. de Tourny Intendant de Guyenne au sujet d'un scandale causé dans la paroisse de Taillecat « scandale qui agite les conscience d'une manière affreuse ». Nous lisons que la demoiselle Moreau de Boisredon, veuve du sieur Richier, agée de 38 ans a pour domestique le nommé Jacques Pigassat agé de 27 ans et qu'ils nourrissent la matière criante de ce scandale par les égards particuliers qu'ils ont l'un pour l'autre jusqu'en public, familiarité portée à l'excès. Ce jeune homme couche toujours chez la demoiselle malgré les effort que l'on ait pu faire pour qu'il dorme à la métairie.

18

Mais la demoiselle écrit à l'Intendant qu'elle est victime d'une dénonciation calomnieuse et son frère le prouve clairement :  
Champion de Cissé Archevêque de Bordeaux à ces époques aurait écrit à ses prêtres que l'union physique de l'homme et de la femme était strictement réservé à la procréation. Mais qu'en ces temps mâles et femelles utilisent leurs attributs reproducteurs a des jeux de plaisirs chercher en eux et pratiquer Jouissance qui mène a la dépravation et par là la débauche.  
Cette sus citée réelle farce m'a incité a écrire un roman portant le titre « Les belles amours de dame Pernette ». J'ai bien ri en l'écrivant et un lecteur qui aime la vie saine ne peut que rire à son tour.

13 floréal -an X- le Directoire décide de rendre le service militaire obligatoire, mais ce dernier ne semble pas enthousiasmer les jeunes français. Le Maire de Taillecavat à son Sous Préfet :

: Devant le peuple assemblé, je ferai observer à la jeunesse le désagrément qu'ils éprouveraient de rester toujours réfractaires aux lois. J'espère que mes exortations leur feront ouvrir leurs yeux et leur inconscience Mais toutes ces bonnes paroles ne serviront à rien. Le Garde nationale mettra une garde de nuit devant le domicile de certains réquisitionnés afin de les arrêter s'ils se présentent

Cette période d'insoumissions dura plusieurs années et sema des troubles en particuliers dans le Duraquois où les insoumis se cachaient dans les forêts, Des royalistes voulurent les utiliser. Une ruse les fit prendre.

## RICHESSES DE LA PAROISSE DE TAILLECAVAT.

Vaste était la paroisse de Taillecavat puisque groupant 2271 jx de terre cultivable surtout sur la grande partie nord à terre sablonneuse s'étirant des Rouhet, au levant, au lointaines limites de la paroisse de Cours au couchant et propice à la culture des grains, blés, avoines, seigles récoltes qui firent la fortune des riches de la paroisse.

Sur le coté midi, plein de bosses et de trous, s'offraient terres à vignes pissant d'excellents vins. Puis tout au bas d'un fond, le casal, ou casau et patois occitan, qui veut dire jardin à légumes réservé au château et quelques bourgeois du bourg bien sûr.

Au temps des périodes calmes, c'est-à-dire au temps où les guerres se faisaient ailleurs, l'on y vivait bien, Mais durant trois bons siècles où la guerre de cent ans détruisit ce terroir, puis celles des religions, avec ses tueries, pillages criminels, enfin la politique du règne de Louis XIV semèrent une horrible misère qui produisit la mort de milliers d'innocents.

Un semblant de paix et le repeuplement du pays permit en peu de temps à la paroisse d'accéder à de puissantes productions de céréales. Ce fut la naissance des puissants et riches bourgeois de Taillecavat comme Pierre Rouhet, Bertrand Moreau de Bois-redond, suivis des Moreau des Barbots, des Greffiers, des Lannes, Jean Richier le Vieux, Jacques de Roboam, Jean-Jacques Rouhet, Nicolas Chaumon et j'en passe.

Les marchés et foires du bourg de Taillecavat étaient très courues. L'on y venait de loin acheter les semences si bien qu'en l'an 1790 on refuse d'établir un nouveau marché, la loi du 11 septembre ne permettant que ceux qui existaient avant 1790.

### LA RÉVOLUTION DE 1789 - 1793 A TAILLECAVAT.

1789. Les héritiers de la Maréchale d'Étrée jouissent encore noblement de 199 journaux et trois lattes de terre et la contenance de cette paroisse est toujours de 2271 journaux.

1790. 21 décembre, Le curé Chauvin, de Taillecavat, n'ayant pas fait de déclaration de revenus de ces bénéfices, conformément au décret du 24 juillet son traitement est fixé à 1200 livres minimum.

An V. Le curé Chauvin conformément à l'arrêté du 19 fructidor prête à nouveau le serment de la haine à la royauté et dit son attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III (1794). Cela s'est passé à Monségur.

A Lévigac, le curé Lancepleine ne signe rien mais prononce un discours qui rassure les révolutionnaires : Il voulait régénérer la religion en retournant à ses sources populaires puisque ayant été usurpée par la classe de la noblesse. Il en est de même à Monteton. Par contre, en ce qui est la canton de Duras, la plupart des prêtres passent en Espagne.

La POPULATION DE LA PAROISSE EXCÈDE 1000 ÂMES.

1793. Taillecavat doit fournir un homme à l'occasion de la levée des « volontaires » pour la guerre de Vendée.

An 2 - liste détaillée des biens Brulard - Syllery. Ses biens de 2<sup>ième</sup> origine, estimés à 143.000 Livres, château, maison, trois métairies au total près de 300 journaux (un journal = près de 50 ares).

On refuse à Taillecavat l'établissement d'un marché à blé ne permettant que ceux existant avant 1790. La municipalité de Taillecavat refuse de livrer 100 quintaux de tous grains aux sans-culottes de Bordeaux. Le directoire de La Réole les y oblige sous peine de poursuites graves.

21

Un jour de Juillet 1793 une foule de Taillecavatais bien chauffés par des révolutionnaires à esprit croquant pénètre dans la château de la bourgade, s'empare de tous les documents liant le peuple au système féodal, beaux de fermage et métayage, charges fiscales et autres tailles et y met le feu à l'intérieur de bâtiment. Tout brûle, les gens du lieu crient leur joie et dansent un rondeau endiablé, hurlant : vive la liberté, l'égalité et la fraternité !

3 prairial . Ce qu' ignorait ce bon peuple c'est que le château avait été vendu légalement comme bien national, au cours d'enchères occultes, totale ignorance pour des gens sans argent et c'est pourquoi, très furieux, par l'incendie de son bien légalement acquis, le sieur RAMON « fils de l'oncle », comme écrit, demanda au représentant du peuple Boussin à Bordeaux une très forte indemnité pour les très insolites démolitions perpétrées sur le château de Taillecavat devenu sa propriété personnelle qu'il avait acquis le 13 prairial dernier et pour la démolition et sous-tractions des murailles et bois de charpente destinées par le citoyen Lakanal a la construction d'écluses sur le Drot pour effectuer sa canalisation .

Bordeaux lui donna raison. Mais la municipalité du lieu refuse quoique ce soit. Le district de La Réole estime que l'on n'a pas le droit de troubler un citoyen dans la jouissance d'un bien légitimement acquis. Ouais, mais le sieur Ramon important marchand drapier de Montségur ne disposait plus que d'une ruine .

1795 le registre des naissances gonflent et chose curieuse les enfants mâle étaient toujours décrits « gros garçon républicain » phénomène que l'on retrouve dans d'autres communes .

20 brumaire. La municipalité de Taillecavat ayant refusé de donner l'un des deux cloches exigées dans toutes les paroisses ou il y en a deux pour être converties en canon ... Considérant que ce refus est un crime. Or, la municipalité voulait conserver la cloche offerte par le roi Eude en l'an 888 pour les remercier d'avoir chassé et battu les normands. Les municipaux avaient cent fois raison, mais furent suspendus de leurs fonctions.

1793 Démographiquement la population de la commune atteint les 1.100 individus. L'on voit, par là, l'efficacité de la coutume du maraichinage. Mais cela va se calmer. A partir de cette époque les chiffres vont s'amoinrir inexorablement.

Le château du féodal Monsieur de Sillery vendu lui restait quelques moulins. C'est alors qu'un Lacoste, maire, Gouri, Brun, Pilhet, Cadis, Jean Rouhet, procureur de la commune, vont s'occuper de l'affaire avec un Blancq, greffier.

#### ET VOICI NAPOLÉON 1 ER.

Du coup le cinq ventose de l'an 2 la municipalité de Taillecavat refuse de livrer 100 quintaux de tous grains aux sans culottes de Bordeaux. Le Directoire de la Réole les y oblige sous peine de lourdes poursuites.

Le 9 Nivose - le moulin de Varie, appartenant à la nation, doit livrer à la commune de Monséguir 18 boisseaux de blé destinés à la subsistance des volontaires. Refus net du sieur Chaumont et réquisitoire du citoyen Rouhet procureur de la commune.

25 pluviouse- Taillecavat étant la commune la plus approvisionnée en blé enverra aux sans culottes de Bordeaux cent quintaux de blé sur la demande du citoyen, représentant du peuple par décision du Directoire de La Réole.

ET VOICI NAPOLEON 1 ER

Du coup le cinq ventose de l'an 2 la municipalité de Tailleçavat refuse de livrer 100 quintaux de tous grains au sans culottes de Bordeaux. Le Directoire de la Réole les y oblige sous peine de lourdes poursuites

Le 9 Nivose - le moulin de Varie, appartenant à la nation, doit livrer à la commune de Monsépur 18 boisseaux de blé destinés à la subsistance des volontaires. Refus net du sieur Chaumont et réquisitoire du citoyen Rouhet procureur de la commune.

25 pluviôse- Tailleçavat étant la commune la plus approvisionnée en blé enverra aux sans culottes de Bordeaux cent quintaux de blé sur la demande du citoyen, représentant du peuple par décision du Directoire de La Réole.

En messidor de l'an VIII (1800) Les deux tiers des blés ont été détruit par les fortes gelées de l'hiver dernier.

Octobre, même an-La commune est requise de fournir environ 593 picotins d'avoine à Bazas.

1809 22 février - réquisition de 11 charrettes de 5 quintaux de fois à Langon pour le service de S. M. l'Empereur. En cas de refus des garnisons de gendarmerie s'installeront chez les récalcitrants.

1810.S.M l'Empereur requiert chaque habitant de Tailleçavat de livrer 50 hectolitres de d'avoine de première qualité ou, au choix, du maire, la somme de 82 francs valeur de la denrée à rendre à La Réole le 18 et faute de versement la commune sera contrainte, le 19 au matin par une garnison militaire qui s'installera, chez les plus imposés de la commune.

La population de la commune de Tailleçavat, comme déjà dit, était très nombreuse aussi beaucoup de ses jeunes gens étaient enrôlés de force dans les armées Napoléoniennes. Par groupes ils allaient à La Réole puis Bordeaux et selon les besoins du dictateur certains restèrent jusqu'à sept ans sous les drapeaux ; Beaucoup périrent au cours de ces batailles dites glorieuses que de pertes en la Bérésina. Bien peu revirent Tailleçavat.

24

## AH, CES GUERRES de NAPOLÉON.

Avec ces guerres de domination de l'Europe, mal comprises, faisaient les jeunes d'alors éviter l'enrolement. Certains se coupaient un doigt tireur de gachette du fusil. D'autres comme le jeune Luga se firent faire un certificat d'incapacité par le sieur Labonne officier de santé à La Réole.

(Orthographe d'alors respectée) - Nous, Chirurgien juré en résidence en Taillecavat, certifions que Guillaume LUGA, âgé de 20 ans, a fait une chute d'un "harbre" de haute futaie qui lui luxa le pied droit avec dilacération des tendons apponévroses qui lui donna une suppuration qui résista longtemps aux "trêtemans" ce qui laissa un gonflement de cette extrémité qui se renouvelle chaque fois que le jeune Luga fait un exercice forcé.

Dans cette même chute le jeune Luga éprouva un tiraillement dans les muscles extenseurs du col. De cette chute il se luxa complètement le pouce de la main droite à l'articulation de la deuxième phalange avec playe contuse et dilacérée qui, à la suite d'une longue suppuration, a laissé un ankilose des deux os qui lui empêche d'utiliser sa main. De cette chute il parut même que les "vertaibres servicales" aient éprouvées quelques légers déplacements par l'impossibilité qu'était le jeune homme de tourner la tête sur son axe, état de roideur qui s'est toujours conservé. Il nous a même paru que les nerfs gustatifs avaient pu être comprimés à quelques points de leurs passages puisque le jeune Luga avait des difficultés d'articuler et ne prononçant qu'avec difficulté.

En conséquence estimons que le corps du jeune Luga ne peut subir les rudes épreuves de l'armée.

Labonne, officier de santé.

Fait à Taillecavat le 18 Thermidor an 13.

1813 - Août- Réquisition : Bœufs,chevaux, paille et avoine,livraison à Langon sous huit jours .

15 sept.-l'arrondissement de La Réole est frappé par une forte réquisition de vin,eau de vie ,foin, avoine et paille .

19sept -réquisition dans l'arrondissement pour 42.000litres de vin et 6.500 d'eau de vie. Livraison à Bazas sous huit jours .

Heureusement Bonaparte va disparaître . . .

1814,ET VIVE LE ROI,Le préfet de la Gironde à M. Moreau Maire. sur sa demande,S.A.R Mgrs le duc d'Angoulême daigne vous autoriser à porter la décoration du Lys. Cette honorable distinction est le prix de vos services et la récompense du témoignage et de dévouement que vous vous êtes empressé de donner à son altesse royale .

24 sept 1814.le sieur Golé est autorisé par le recteur de l'Académie de Bordeaux a tenir une école primaire dans la commune de Taillecavat à condition de ne pas admettre les enfants des deux sexes dans la même classe.

1815 Retour de Bonaparte. Le préfet de la Gironde,baron d'Empire approuve la nomination du sieur Jacques Moreau comme Maire de Taillecavat .

1816 - Vive le roi! Le préfet de la Gironde a M. Labonne: Connaissant vote dévouement au roi,je viens de vous appeler au fonction de Maire deTaillecavat. Je charge Monsieur Moreau de procéder à votre installation .

A partir de cette date les serments des élus municipaux se font au roi et à la constitution du royaume.

C'est bien plus tard que le sieur Peysonnier est nommé premier adjoint .

19 Mai 1815 - LA MISERE.

Les pigeons font des dégâts dans les plantations de haricots, mongeons et autres légumes, pois, fèves, grains ; Défense d'ouvrir les pigeons entre le 1<sup>er</sup> avril et fin mai jusqu'à ce que la pousse du mongeon soit assez forte pour n'être détruite. Du 15 juillet au 15 novembre ils seront considérés comme gibiers et on aura le droit de tirer sur son terrain ensemencé mais de laisser le gibier sur les lieux.

Aucun propriétaire voulant tuer gibier ou « autres bestiaux » ne pourra le faire sans en avoir avisé l'officier de police municipal pour que ces animaux soient auparavant jugés sains et la viande de bonne qualité. Les bouchers sont tenus à la même formalité après avoir communiqué le prix de l'animal et son poids pour établir la taxe sur le débit de la viande.

1818. Rouzier, boucher à St Vivien, ayant appris que notre commune était privée de viande est autorisé par le maire de St Vivien de nous approvisionner.

#### LA CRÉBADE (la crevée).

Dans les temps l'on allait à la crébade comme à la recherche des cèpes que l'on pratique plus que jamais ; Dans chaque propriété Il existait une terre a "canebaou" (chenevière productrice du chanvre). Ce chanvre permettait la fabrication des draps de lits et autres toiles, confectionner des vêtements, surtout des sous-vêtements pour se tenir chaud. Pour extraire le fil très solide de la tige il fallait la faire rouir (pourrir) seul le fil résistait.

Le rouissage se faisait dans la rivière Drot. L'on jetait des fagots de cette plante venue de tout le pays en quantité industrielle.

C'est alors qu'au bout de quelques jours l'eau devenait très brune et dégageait une odeur infecte. Du coup un monde de poissons montait à la surface semblant pomper l'air avant de mourir. C'était la crevée et tout Taillecavat, comme Duras d'ailleurs glanaient de vastes filets de ces moribonds encore comestibles.

## UN PEU DE TOUT

1829 - Chose rare chez nous - La neige est tombée jusqu'au 20 janvier. Elle a préservé les blés et les fourrages du très grand froid. Les choux pour la soupe sont perdus et les arbres ont beaucoup souffert. Les gens passaient le Drot sur la glace. Les noyers pour l'huile ont beaucoup souffert.

Il y a 757 habitants dans la commune.

1835 - L'école primaire est visitée par 40 garçons et 20 filles plus 8 gratuitement. M. Durand instituteur succède à M. Joyce.

Bonnes instructions - morale religieuse - littérature française et latine - écriture et calculs. Le local est d'une salubrité parfaite.

L'Instituteur reçoit 200 francs de traitement et 50 francs d'indemnité de logement.

1838 - 30 avril - le conseil assistera à une messe du premier mai à l'occasion de la fête au roi « c'est au pied de l'autel que nous devons nous empresser de porter nos vœux pour un monarque dont la première et unique pensée fut toujours le bonheur de ses sujets. Votre zèle n'a pas besoin d'être stimulé puisqu'il est sincère. » Le lendemain un boulanger fournira deux pains de douze livres et les autres de six pour être distribués aux indigents. Des consolations ont été portés à tous leurs besoins.

1840 - Toujours diminution de la population, 670 habitants.

1849 Jean-Jacques ROUHET est élu maire de Taillecavat. C'était un homme très populaire. L'on planta un arbre en son honneur et il y eut un grand banquet au village des Rouhet avec un banquet de 130 personnes.

Le moulin à eau de Varie est indiqué pour un revenu de 450 francs par arpent métrique.

Le Moulin de Varie ou Barie sis au levant de la commune de Taillecavat appartient de tous temps aux multiples seigneurs de ce lieu. Dès la révolution il appartient à la nation ayant été par elle subtilisé a Monsieur Sillery .

Le citoyen Lacoste se trouvait Maire de la commune et avait pour officiers municipaux Denis Brun, Pierre Goury, Entoine Cadis, Jean Pilhet et Pierre Deguilhem Jean Rouhet PROCUREUR DE LA COMMUNE et comme secrétaire greffier un certain Blancq. Ce sont ces citoyens qui mirent sous séquestre. Le Moulin de Varie bâti sur une vaste île au centre du Drot. Il est écrit : Ce jour 23 novembre 1793, l'an second de la République française une et indivisible ..... Nous avons mis la sous la main en séquestration scavoir (les sus nommés) les biens qui vont être énoncé cy dessous –Maison, grange, Aysine, jardin suit une foule de parcelles de terre comprenant près et pradiasses, vignes, terres labourables, plus un moulin sur la rivière Drot, et un moulin à vent au lieu dit du Gardon ( ? )

Et nous avons ensequestré entré les mains des sus, dit à qui nous avons signifié la présente séquestration pour que rien ne disparaisse et le conserver comme leurs biens propres et avons signés le présent verbal avec notre secrétaire greffier le même an et jour que dessus .

AN VI – LA POPULATION DE TAILLECAVAT EST 1.000 habitants .

C'est en 1860 QUE MOULIN DE VARIE OU BARIE VA SUBIR DES TRANSFORMATIONS .Monsieur JOLY Armand se disant Négociant –Minotier à Taillecavat, terre à blé comme déjà dit, va moderniser son moulin par une multiplication de meules et par une possible prétention fait jaillir une longue cheminée en briques (disparue ce jour) de laquelle ne sortit jamais un brin de fumée puisque ce moulin ne posséda de moteur a vapeur pas plus qu'à pétrole.

28

Monsieur Joly, bonhomme intelligent et négociant compétant fit coller son moulin à la berge, coté Taillecavat construire une belle maison face à son usine comme il la nommait.

Ce fit de lui un homme respecté et craint par certains conservateurs, C'est qu'il était vénérable de la Loge Maçonnique de Monségur--Duras pour laquelle il avait été initié en 1861 par ceux de la Loge Maçonnique de Saint - André d'Ecosse.

On le rencontrait sur toutes les foires de la région pour amplifier son négoce de grains.

Entre temps la population de Taillecavat diminue.

Un maire signale au procureur de La Réole qu'il est temps d'avertir et de sévir contre les auteurs de charivaris devenus trop fréquents dans nos communes rurales et qui entraînent toujours quelque chose d'alarmant et de façon de n'avoir à déplorer que des pères de familles s'exposent avec leurs enfants à des dangers suscités par des provocations tumultueuses et bien souvent suivies d'orgies vineuses. L'on retrouve des coutumes stupides qui dénonçait les couples adultères par une jonchée de plume partant de chez le gâlant suivait la rue jusqu'à la porte de la dulcinée ce qui donnait des altercations vives, des bagarres cognantes et vertes insultes. Lorsque une vieille chipie, méchante de langue, semeuse de troubles dans les ménages, à caractère exécrationnel il était courant à sa mort que ceux du voisinage qui la détestait ne fasse devant sa porte un tas de vieux chiffons, de linges immondes, de peilles pourries et d'autres horreurs encore et d'y mettre le feu empestant d'une horrible puanteur, Coutumes bien réelles et il y en a bien d'autres.

### UN PONT NEUF.

Aller à Taillecat, ou au plus vite à Monségur, était presque une expédition. De Duras descendre une pente abrupte glissant droit vers le Drot et le joindre 200 mètres au dessous du moulin de Varie. Là, attendait un BACALET ou petit bac, que les dessinateurs du plan cadastral ont dérivé le nom appelant le lieu Beaucalais. Sur un autre plan l'endroit est écrit le Bateau.

Vous parlez d'un navire, supportant la charge de 15 à 20 personnes suivant leur volume ou bien une paire de vaches selon le cas. La mince traversée faite l'on prenait le chemin menant à Berlingau pour filer vers le hameau de Pique tuile, Pique téoule en occitan, Pique toile ou Pique Teule. De là l'on empruntait le chemin qui conduit à Taillecat où l'on prenait celui qui mène à Monségur. Draille ancestrale s'il en est.

Mais voila que vers 1830 les départements de la Gironde puis Lot-et-Garonne décident d'un commun accord de construire un pont environ 400 mètres au dessus du moulin de Monsieur. En 1832 l'ouvrage est terminé et, absence de mémoire, la Gironde oublie de verser sa part. Au Lot-et-Garonne d'installer un péage avec maisonnette pour le péager et son épouse plus une cabine abri pour le surveillant, (étant jeune j'ai connu l'ensemble disparu ce jour).

Mais au lieu de diriger ce monument en direction de Taillecat et Monségur, chose logique, il file vers Allemans, et oui !

J'ai appris depuis qu'un notable novateur du projet possédait une propriété au lieu dit le Garçon (Garçon) a quelques cents mètres de là.

L'étonnant dans ces notes écrites par des amoureux de l'histoire de leur paroisse, puis commune, de n'y découvrir la construction du pont sur le Drot en 1832, pas plus que la canalisation de notre rivière pourtant utile aux commerces du vin et des céréales en 1845, ainsi que l'arrivée du chemin de fer en 1899.

Certes l'on parle d'éléments du château transportés au moulin de Galeau pour la construction d'une écluse mais l'on oublie celle située près du moulin de Monsieur en Duras, jouxtant la commune de Taillecavat. Cette écluse sise au bas de Duras et de Taillecavat permettait la descente des vins vers Bordeaux. Cette dernière commune étant sise en Gironde pouvait descendre ses vins vers Bordeaux sans problème tout au long de l'an. Par contre, Duras et son canton, selon une très vieille défense ne pouvaient descendre leurs vins des "hauts pays" avant la Noël c'est-à-dire lorsque ces Messieurs des Chartrons auraient vendu le leur.

L'astuce de certains duraquois leur profita en soudoyant le péager du nouveau pont et c'est ainsi, que la nuit, des charrettes forçaient le passage moyennant obole vineuse et déposaient le fruits de leurs vignes au fond de la péniche au contentement du batelier qui encaissait le prix du voyage.

Le péager se nommait Pierre Boileau (rigoureusement vrai), sous les effets de la manie vineuse certains le nommèrent Boivin et finit par mourir alcoolique.

Cette jalouse interdiction fut enfin abolie et ce fut le train de Bordeaux à Eymet qui, grâce à des wagons citernes, transporta le vin sur les quais bordelais.

Deux ans après -fin 1840 - lettre à l'Archevêque : Les bienfaits que Mr le curé Daon a répandu sur la commune de Taillecavat sont incalculables, aussi son départ a causé de vives inquiétudes parmi le troupeau qu'il a dirigé avec tant de zèle et de bonté. Depuis un mois l'église se trouve sans pasteur, abandonnée, obligés d'aller chercher ailleurs le pain de vie qui lui manque au sein de la bergerie, Les vieillards, les infirmes, les femmes enceintes, les enfants en subissent les facheuses conséquences. Taillecavat est d'un vaste parcours et d'une population de 746 âmes (tiens cela diminue sérieusement) Son desservant chargé de la paroisse de Cours 492 âmes y trouve une surabondance de travail ce qui porte le troupeau à 1238 âmes. Monsieur Petiteau qui s'est formé à Monséur serait l'ecclésiastique que la paroisse recevrait avec reconnaissance des mains de Monseigneur

1841 - 2 mars, encore une lettre à Monseigneur le remerciant au nom du Conseil municipal pour la nomination de Mr Laveau dont la piété sincère, une simplicité évangélique, le zèle affectueux et par-dessous tout une modestie exemplaire le feront respecter de tous..

Hélas, pendant ce temps la commune a souffert de la grêle le 7 de ce mois toute la paroisse a été ravagée. Les vivres nous sont tous totalement perdus, le seigle si abondant dans la paroisse est massacré, piétinés sont les blés. L'hiver sera dur pour tous et l'on craint une grave disette.

30 sept. - La paroisse souscrit pour l'érection d'un monument funèbre à la gloire de son Eminence le Cardinal Archevêque de Cheverus.

### LE CHATEAU DE TAILLECAVAT.

Ce château fut bâti sur une éminence qui domine la vallée du Drot de chaque côté, et en face le lointain Duras. Il était entouré de douve très large et fort profonde, dont on voit les restes).

Quoique construit sur le roc, le revêtement de ses fossés était fait de murailles épaisses. La principale muraille était au midi. L'on y pénétrait par un pont de pierre, avec pont-levis assez large pour laisser passer les charrettes. A droite du pont, la commanderie avec, au fond de la cour, le manoir où vivait le seigneur et qui communiquait avec une belle esplanade et de là avec un moustier voisin, (moustier = monastère).

La révolution, il appartenait à M. de Sillery, seigneur du lieu et à Madame de Genlis son épouse. Vivant à Paris ils ne venaient plus à Taillecat et le château souffrit de leur absence.

Pour la période révolutionnaire voir plus loin.

Au moyen-âge il affichait une forteresse redoutable, d'abord entourée de fossés profonds, creusée dans la molasse de l'époque tertiaire. A l'extrémité de la colline qui porte le village une maison est assise près du pont. A cet endroit l'on distingue des arrachements d'une tour défendant l'entrée. L'historiographe, M. Léo Drouyn, en cite deux autres déjà disparues de son temps.

Au delà de ces tours s'étirait le village composé de trois rues, celle du midi, du centre, disparue, celle de l'église.

Des remparts entouraient le bourg avec portes à chaque extrémités. Rien plus n'apparaît de nos jours.

L'eau emplissant les douves provenait des nuages et autres violents orages.

## L'ÉGLISE DE TAILLECAVAT,

A l'origine la plus vieille église de ce vaste coin de terre. Eglise ou chapelle construite avant l'an 888 protégée par de hautes murailles dans une ville prête à résister à l'agressivité de ses barbares normands qui furent battus puis chassés du pays avec force d'hommes et femmes courageux.

Le petit roi de France, Eudes, qui ne régna que dix ans, eut le temps d'offrir à cette infime église une cloche portant la date de 888 année de la victoire sur les normands.

Il est probable que l'actuelle église est élevée sur l'emplacement de la sus-citée. L'actuelle a une longueur de 25 m 50 et une largeur de 12 m 80. Le premier lambris fut posé en 1225, remplacé en 1634, puis en 1687.

L'ornementation nous montre des chapiteaux portant des personnages de la création, avec Adam adoré des animaux, Adam avec le serpent sur le pommier et Eve dans un geste un brin embarrassé tend la main vers le tentateur. La porte du couchant, ornée de têtes de bouc et de taureau (?) supporte trois dalles sur lesquelles l'on pouvait voir trois statues dont l'une de Notre -dame de Taillecat. Vers le XVI ième siècle, la population exigea l'agrandissement de l'église c'est ainsi que la voute du chœur fut démolie. Les projets furent abandonnés à cause de la grande misère, conséquence des guerres de religions. L'on voit encore deux tables de communion, une chaise peinte en faux bois et le ban des pauvres. Le clocher mur, à jour, porte cinq ouvertures dont deux avec cloches.

En 1717 Pierre Berthonneau fut enseveli sous le « balet », où porche de l'église. 1709 et le 19 septembre, Jean Bireaud avait été enseveli sous les cloches. En 1739, le 1<sup>er</sup> juin, c'est à Cadélat Léonarde d'être ensevelie de la même manière.

Eglise – Cloche datée de 888 fondue à la révolution, voir ailleurs. Le bas coté de l'église est au nord, avec voute d'une hauteur 8 m 80 et l'épaisseur des murs de 1 m 50. Les contreforts terminés en fronton sont d'époque gothique, les nefs romanes couvertes d'un lambris ont des fenêtres haut placées. Le socle ou le stylobate qui porte la base des colonnettes peuvent être moulurées, présenter par exemple, un tore sur l'angle horizontal que l'on voit dans diverses églises du réolais.

La CLOCHE ACTUELLE, « j'existais en 888 -- Refondue à Taillecavat l'an de l'ère chrétienne 1806, par souscription. Mon parrain est Monsieur Bardèche, ma marraine Françoise Grenouilleau, épouse Rouhet, l'adjoint est Perpezat, Moreau des Barbot, mon fabricant. Je dois mon existence à F. Labonne et à M. Grenier.

De la réunion de tous les chrétiens, je fais retentir mes sons. Sous le règne de Napoléon le grand, vainqueur de la bataille d'Austerlitz, dite des Empereurs, qui de son existence va ramener le bonheur en France. Hélas, que de misères vont s'ensuivre.

1840.10 août- M. le Maire à son sous-préfet : au sujet d'une lettre relative aux monuments historiques : « Notre église ne présente que quelques objets qui représentent l'antiquité. Elle semble avoir été construite dans les temps du paganisme, dont la majeure partie aurait été un temple. L'une des portes est surmontée d'un symbole à tête de bélier et de taureau. Des colonnes à l'intérieur ont des chapiteaux surchargés de sculptures en relief qui sont de vraies figures hiéroglyphiques. Voilà ce que je peux signaler à la commission et digne d'être étudié par un de ses membres ». (Ah l'intelligence de certain maire !)

36

## TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE DE LA COMMUNE.

La richesse produite par les bonnes terres à céréales de toutes espèces, l'excellence des vins des coteaux du midi firent la fortune d'une certaine quantité de riche que je cite au fil des pages, les autres menaient une existence semi-misérable, fragiles selon les disettes et les humeurs du temps. Toutefois pendant un long temps le nombre de paroissiens de Taillecavat gravitera autour de mille individus.

Hélas, ces chiffres vont diminuer sérieusement sous la transformation de l'économie rurale qui apparaîtra dans la seconde partie du 19 ième, et ce, dans toute la région. Apparition du train, des usines, la vapeur. Premier pas de l'exode rural.

Le vin tué par le phylloxéra 1875, les blés américains qui concurrencent les nôtres à des prix déplorables, diminution du fermage et métayage. Disparition totale des gros propriétaires fonciers. Infiltration des produits industriels, transformateurs de l'économie rurale.

L'on plante du tabac en veux-tu en voilà. Ce jour fin des plantations.

1841. recensement à Taillecavat, 679 habitants .

1906 - 465 Habitants .

1948 - 370 habitants dont 92 dans le bourg.

1953 - 350 habitants .

Et, hélas, ce n'est pas fini . . .

Bref, ce sont des chiffres exacts.

## LE CÉLEBRE DOCTEUR ROUHET.

EN 1850 JEAN-JACQUES ROUHET était un homme très populaire et de fait élu haut la main, maire de sa commune. Propriétaire d'un vaste domaine sur les bords du Drot à l'extrême limite du département de la Gironde jouxtant le Lot-et-Garonne, vaste terre a élevage de bestiaux, d'abondantes cultures de céréales. Probablement sans enfants, son neveu né à Roquebrune, hérita de la vaste terre des Rouhet, hélas, souffrant déjà de faiblesse économique. Lorsque George Rouhet, docteur en médecine hérita de ces terres, elles n'avaient plus de valeur. Pour couvrir des dettes il fut obligé d'épouser une riche fille qui devint sévère propriétaire des Rouhet. Il laissa à Madame le soin de gérer ses biens se contentant de ses malades, de la jeunesse qu'il sut rassembler dans des groupements sportifs et hydrothérapiques. Ses amours des chevaux le poussèrent vers le cirque, son épouse ne se mêlant de ses fantasmes. IL fut moqué de ses concitoyens qui, il le dit lui-même, le prenaient pour un lunatique, aussi dans ses ouvrages les traitait-il de méprisante façon. (La Jungle des civilisés).

Sa folie des grandeurs lui fit apposer à l'entrée de la ville de Monségur un buste en bronze le représentant et prononça son propre éloge. Les allemands lui ayant subtilisé il en fit faire un autre que l'on voit toujours. Amoureux des femmes il conseillait faites ce que je dis ne faites pas ce que je fais ! le moquait certains. A 80 ans il prenait toujours des bains dans l'eau glacée du Drot, s'écriant en sortant : Nom de Dieu, qu'on est bien ! Il mourut d'un cancer à l'âge de 93 ans et décida de se faire enterré civilement. Un militant catholique duraquois vint le sermoner ( je le tiens de ce dernier). Ses dernières paroles furent : J'ai été un très grand orgueilleux !  
Les terres des Rouhet sont parties a vau- l'eau.....

sabeth Moreau (29 avril 1764). — Mariage entre Jean Moreau Des Launés et Marie Delas de Colomb (15 mai 1765). — Prise de possession de la cure de Taillecavat par André Moreau (19 novembre 1766). — Statistique pour 1767 : 36 baptêmes, 11 mariages, 30 sépultures.

E suppl. 3395. — GG. 12. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets.

**1766-1776.** — Registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'église Notre-Dame de Taillecavat. — Mariage entre Joseph Rouhet, juge de Taillecavat, et Marie Moreau (18 mai 1768). — Service funèbre pour le repos de l'âme de Marie, princesse de Pologne, reine de France et de Navarre (9 août). — Inhumation d'Élisabeth Moreau, épouse de M. Dubois-Dufrène, écuyer (3 septembre 1770). — Mariage entre Jean Chevalier, procureur au bureau des finances de Guienne, et Anne Mercier (22 mai 1772). — Mariage entre François-Henri Mazeau, officier d'infanterie, fils de Pierre Mazeau, ancien garde du corps du Roi, et de Catherine Lebeau de Montour, d'une part, et Jeanne Richier, d'autre part (28 janvier 1777). — Mariage entre Jean Lamothe, procureur fiscal de la juridiction de Blasimon, et Françoise Richier (29 janvier).

E suppl. 3396. — GG. 13. (Registre.) — In-4°, 164 feuillets.

**1779-1791.** — Registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'église Notre-Dame de Taillecavat. — Inhumation de Joseph Rouhet, juge (3 novembre 1783). — Mariage entre Jean Rochechoffre, notaire royal et procureur d'office du duché de Duras, et Catherine Moreau (24 novembre 1784). — Mariage entre François de Gascq de La Roche, écuyer, ancien officier au régiment de Normandie, fils de feu Jean de Gascq, écuyer, et de feu Catherine de Gascq, d'une part, et Marie-Élisabeth Dellas de Colomb, veuve de noble Jean Moreau, fille de feu noble Bernard Dellas de Colomb, et de feu Marguerite de Chapelle, d'autre part (20 mai 1788). — Baptême de Jacques-Honoré, fils de Jean Moreau Des Barbots et de Rose Labatut (17 mai 1790). — Inhumation de Jean Moreau Des Greffiers (15 septembre 1791).

#### COMMUNE DE SAINT-VIVIEN.

E suppl. 3397. — GG. 1. (Registre.) — In-f°, 457 feuillets.

**1672 (?)** — Registre d'arpentement de la paroisse de S<sup>t</sup>-Vivien. — Désignation de biens : *aux Murailles*.

— Article concernant : « le pastenc comun du village de Guignart » ; — « les asgines, fontaine et pastenc du village de Ragot » ; — « les airiaux, pastenc du village de Barre » ; — « les airiaux et pastenc du village Des Aubins » ; — l'hôpital de Monségur ; — Richard Moreau, s<sup>r</sup> de Boissatran, capitaine. — Extrait de l'abonnement : le 1<sup>er</sup> degré comprend 1 journal ; le 2<sup>e</sup> degré, 3 journaux pour 2 ; le 3<sup>e</sup> degré, 3 journaux pour un ; le 4<sup>e</sup> degré, 4 journaux.

E suppl. 3398. — GG. 1. (Registre.) — In-4°, 683 feuillets.

**1707-an VII.** — Registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'église de « S<sup>t</sup>-Vivien de Boissan ». — Table des actes de 1708 à l'an VII. — Inhumation de Madeleine Dama, épouse de M. Moreau de Terrefort (7 mars 1708). — Mariage entre Pierre Moreau de Terrefort et Élisabeth Cailleton (25 novembre 1710). — Mariage entre François de Fontainemarie, seigneur de Caste..., conseiller à la Cour des Aides, et Marie Boutin (26 août 1722). — Baptême de Marie-Anne, fille de Pierre Mazeau, maître d'école (3 février 1724). — Achat d'ornements (1726). — Mention d'un arrangement entre le curé et le prieur de La Réole concernant les noales (1733). — Achat d'un soleil et d'une bannière « avec un portrait du patron » (1737). — Note mentionnant que les 27 et 28 mars 1739, « il y a négé extraordinairement et gelé ensuite pendant quelques jours, ce qui a fait du mal ». — Cérémonies du baptême de Louis-Armand-François, fils de Bernard de Menou, s<sup>r</sup> de Camboulan, écuyer, et de Françoise Dupeyron (3 mai 1749). — Note relative à l'hiver de 1765-1766 : du 25 décembre au 15 février 1766, « il y a gelé si fort, avec de la neige en divers temps, que les rivières ont glacé et qu'on y passoit dessus, à pied et à cheval, pendant près d'un mois, et qu'il y a eu bien des arbres gelés, surtout les figuiers et mesme des vignes ; le bois s'est vendu à Bordeaux jusqu'à 62 l. le cent du faissonnat et l'autre bois à proportion ». — Inhumation de Jean Bignon, curé de S<sup>te</sup>-Gemme (15 novembre 1775). — Mariage entre Joseph Dupin, receveur des Domaines à Monségur, et Jeanne Carnaignac (12 février 1776). — Inhumation de Françoise Dupeyron, épouse de Bernard de Menou, s<sup>r</sup> de Camboulan, écuyer (6 octobre 1787).